



# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015/09

L'an deux mil quinze, le deux février, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 janvier 2015

*PRESENTS* : MM BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

*ABSENTS* : MICHEL Gilbert, GONON Florence (pouvoir à Bernard MICHEL)

*Secrétaire de séance* : Monsieur COING Jean-Pierre.

### DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le SEDI développe un programme expérimental de diagnostic Eclairage public. Ce programme prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et se concrétisera par un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également la possibilité d'établir la cartographie informatique du réseau et la réalisation d'études d'éclairage sur tout ou partie de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DEMANDE que la commune de MIZOËN soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SEDI pour la mission de base et les options suivantes :

- Cartographie numérique du réseau d'éclairage public
- Etude d'éclairage.
- Relevé topographique des réseaux souterrains

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

